

**PROVINCE DE QUÉBEC,  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ACTON.**

Aux contribuables des municipalités constituantes de la MRC d'Acton,

**AVIS PUBLIC**

Est par les présentes donné par la soussignée que le Conseil de la MRC d'Acton, lors de sa séance ordinaire tenue le 25 novembre 2020, a adopté le **Calendrier relatif à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton pour l'année 2021.**

Conformément aux dispositions de l'article 148 du Code municipal du Québec, il a ainsi été établi par la résolution numéro 2020-236 que les séances ordinaires du Conseil de la MRC d'Acton se tiendront les mercredis suivants:

Date	
➤ 20 janvier	3 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 10 février	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 10 mars	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 14 avril	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 12 mai	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 9 juin	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 11 août	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 septembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 13 octobre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 24 novembre (adoption du budget)	4 <sup>e</sup> mercredi du mois
➤ 8 décembre	2 <sup>e</sup> mercredi du mois

L'heure du début des séances ordinaires est fixée à 19h30.

Donné à Acton Vale, ce vendredi vingt-septième (27<sup>e</sup>) jour du mois de novembre 2020.



**Chantal Lavigne,  
Directrice générale,  
et secrétaire-trésorière.**

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné(e), Maïlas Landry, Directrice générale + sec. trésorière  
(nom) (titre)

certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 27 jour du mois de janvier de l'an deux mille vingt-et-un (2021).

Signé Maïlas Landry